

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 91 (1940)  
**Heft:** 2

**Nachruf:** Roman Felber, ancien inspecteur fédéral des forêts  
**Autor:** Petitmermet, M.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOS MORTS.

### † Roman Felber, ancien inspecteur fédéral des forêts.

Le 16 décembre 1939, est décédé à Berne M. *Roman Felber*, après une longue maladie, supportée courageusement. Le mauvais état de sa santé l'ayant obligé à demander sa mise à la retraite, le 1<sup>er</sup> avril 1939, il n'eut pas à regretter trop longtemps d'avoir été empêché de continuer son activité professionnelle, qui lui procurait beaucoup de satisfaction. — Atteint en 1923 d'une grave maladie, qui nécessita plusieurs opérations chirurgicales, sa santé en fut dès lors très ébranlée, et il ne parvint plus à se rétablir définitivement. Etat pénible, avec lequel il dut s'accommoder et dont il avait su prendre son parti. Aussi son départ, si douloureux pour les siens et ses amis, fut-il en quelque sorte une délivrance. Durant 17 ans, il dut lutter contre le mal qui le minait et le priva des jouissances de l'homme en bonne santé. Il sut, malgré toutes ces difficultés et ces ennuis corporels, s'acquitter de sa tâche, faisant preuve d'un courage indomptable. Grand ami de la nature, il s'était adonné pendant ses jeunes années à différents sports, gymnastique, équitation, escrime et excursions en montagne. Il prit part à l'occupation des frontières de 1914 à 1918, revêtant le grade de capitaine d'artillerie.

Roman Felber naquit le 16 janvier 1883, à Herisau, comme fils de Theodor Felber, alors inspecteur forestier cantonal, devenu dans la suite professeur à notre Ecole forestière fédérale. Sa mère était la fille de M. G. Keyser, à Stans, landammann et conseiller aux Etats.

Après l'achèvement de ses études à l'Ecole forestière de Zurich, il fonctionna, de 1906 à 1908, comme inspecteur forestier d'arrondissement à Faido (Tessin), après quoi il compléta ses études à l'Ecole nationale des eaux et forêts, de Nancy. Rentré en Suisse, il devint adjoint de l'inspecteur forestier cantonal de St-Gall (1909/1910), puis inspecteur forestier communal à Baden. Entré, en 1920, à l'Inspection fédérale des forêts, en qualité d'ingénieur forestier, il fut promu, en 1923, au rang d'inspecteur fédéral des forêts.

A Berne, il eut à s'occuper d'abord de questions concernant la *statistique forestière suisse*, lesquelles n'avaient pu être tenues à jour durant les années de guerre 1914—1918. Il sut introduire de l'ordre et de la méthode dans la conduite de ces investigations si utiles, et en traduire les résultats dans une publication périodique, qui n'a cessé de gagner en importance. Alors que, au cours des ans, les questions économiques n'ont cessé d'augmenter en importance pour la foresterie, Felber a dû s'en occuper aussi; il a su, grâce à son énergie et à son talent d'organisateur, rendre là aussi de signalés services. Entré en relation étroite, à ce sujet, avec les représentants des producteurs et des consommateurs du bois, il sut se faire apprécier des uns et des autres, grâce à son esprit compréhensif et à son impartialité.

A côté de ces tâches officielles, Felber a rédigé, de 1920 à 1929, « *Der Praktische Forstwirt für die Schweiz* ». Il s'est occupé également de la préparation et de la publication du « *Schweiz. Forstkalender* », auquel il a su donner une grande importance pour le forestier suisse.

Nous aurions été heureux de pouvoir continuer à bénéficier de la précieuse collaboration de M. Felber; mais, en novembre 1937 déjà,



Roman Felber

1883—1939

la maladie l'empêcha définitivement de quitter son lit. Toutefois, nous eûmes, durant quelque temps encore, la chance de pouvoir discuter avec lui sur diverses questions du jour importantes et d'entendre son avis, ce qui lui faisait un plaisir visible. Et quand son partenaire ne partageait pas sans autre son opinion, il fit toujours preuve d'un grand tact, se donnant beaucoup de peine pour comprendre le point de vue opposé au sien. Il sut toujours défendre courageusement et avec conviction celui, qu'après mûr examen, il considérait comme juste.

Le départ de notre cher Roman Felber, homme bon et désintéressé, qui ne comptait que des amis, nous remplit de tristesse. Un homme de grande valeur, qui fut un précieux collaborateur, nous a été repris, dont nous garderons le plus réconfortant souvenir.

Berne, le 5 janvier 1940.

(Tr.: H. B.)

M. Petitmermet.

## COMMUNICATIONS.

### Panneaux-abris pour les bois de feu.

Dans une conférence donnée au micro de la « Radio Suisse romande », le 4 février 1937, Monsieur *F. Aubert*, inspecteur forestier à Rolle, s'exprimait de la façon suivante : « Telle la citerne dans le voisinage du puits de pétrole, ou la soute vers la mine de charbon, ou encore le fenil dans l'exploitation agricole et la cave près de la vigne, *il faut aujourd'hui le magasin, le hangar à bois de chauffage au pied de la forêt* ». Le problème de l'entrepôt et de la dessication des bois de feu a pris entre temps une importance toute particulière. Les mesures prises durant ces derniers mois, afin d'assurer le ravitaillement du pays en bois secs et la création de réserves, ont donné raison à ceux qui, depuis longtemps déjà, recommandent l'emmagasinage de ces produits par le propriétaire de forêts.

Il y a trois ans, M. Aubert proposait donc, dans ce but, la construction de « magasins », de hangars. C'est bien certainement le mode de faire le plus parfait; il est toutefois coûteux, trop coûteux pour le petit propriétaire de forêts, et peu rationnel pour les domaines forestiers très parcellés. Dans le numéro de décembre 1939 du « *Praktischer Forstwirt für die Schweiz* », J. L. M. décrit des abris qui peuvent remédier, dans une certaine mesure, aux désavantages du hangar; en effet, leur coût réduit permet l'édification d'un nombre relativement élevé de ces abris et leur répartition dans chaque division ou chaque parcelle.

Toutefois, un inconvénient grave, soit de ces abris soit des hangars, réside dans le fait que la manutention des bois devient coûteuse. En effet, il faut dans ce cas transporter les bois du parterre de la coupe jusqu'à l'entrepôt, puis de l'entrepôt au domicile de l'acheteur; alors même que le transport s'effectue aux frais de ce dernier, le producteur en subira une perte par une diminution du prix de vente.

Toutes ces considérations ont amené certains propriétaires de forêts à adopter d'autres systèmes plus souples et moins coûteux, soit celui d'abris au moyen de matériel de circonstance, ou celui de panneaux spécialement construits dans ce but. Ainsi, la commune de Château-d'Oex. L'abri de circonstance, fait de planches placées les unes à côté des autres, n'est efficace que si celles-ci peuvent être placées horizontalement dans le sens de leur largeur, de façon que l'eau ne puisse s'introduire dans les interstices. Le panneau permanent, em-